

Vol. 26, No 26

ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA POLLUTION DES GRANDS LACS

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a fait récemment à la Chambre des communes un compte rendu de la réunion canado-américaine tenue à Washington, le 10 juin, au sujet de la pollution des Grands lacs, et à laquelle assistaient le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, ainsi que MM. Kerr et Goldbloom, respectivement ministres responsables de la gestion des ressources et de la qualité de l'environnement, dans le Gouvernement de l'Ontario et du Québec:

...Lors de notre réunion d'hiver, il a été convenu que le Canada et les États-Unis devraient conclure un accord formel dont l'objectif serait de nettoyer les Grands lacs et de les protéger à l'avenir contre toute pollution. Nous nous sommes aussi entendus de façon générale sur le fond de cet accord, qui serait basé sur les recommandations du comité mixte de travail, faites lors de la première réunion ministérielle sur les problèmes des Grands lacs tenue à Ottawa en juin

SOMMAIRE

Accord canado-américain sur la pollution des Grands lacs	1	
Nouveau prix Vincent Massey	-	
Nouvelles scolaires		
Interceptions d'importations agricoles	3	
Achèvement d'une ligne sur la Nelson	4	
Programme d'échange de jeunes	4	
Le Grand Théâtre, foyer des arts à Québec	5	
Étude écologique du nouvel aéroport de Montréal	6	
Index mensuel	7	

dernier. Nous sommes d'avis que les négociations sur le texte précis de cet accord devraient être entamées immédiatement dans l'espoir qu'il sera prêt à être signé au début de l'automne.

Les décisions que nous avons prises hier reflètent la détermination des Gouvernements intéressés: fédéraux, provinciaux et des États, de prendre les initiatives nécessaires pour résoudre le problème de la pollution qui a atteint un degré critique dans de nombreuses régions des Grands lacs, surtout dans le lac Érié et ses affluents. L'accord proposé s'inspirera d'enquêtes scientifiques approfondies menées par la Commission mixte internationale et sur les recommandations soumises par la Commission dans un rapport qui a été déposé à la Chambre en janvier.

OBJECTIFS PROPOSÉS PAR LA CMI

Cet accord va fixer, en ce qui concerne la qualité des eaux, des objectifs communs inspirés de ceux qu'a proposés la Commission mixte internationale. En fonction de ces objectifs communs, les Gouvernements en cause définiront des normes mutuellement compatibles et légalement exécutoires; elles s'engageront en outre à appliquer les programmes antipollution et d'autres mesures propres à réaliser les objectifs communs dans des délais convenus. Mentionnons, parmi ces programmes: l'intensification de la lutte contre la pollution municipale et industrielle; la réduction des vidanges de phosphore, qui posent des problèmes particulièrement graves dans le lac Érié; l'élimination du mercure et des autres métaux lourds toxiques des égouts; la lutte contre la pollution thermique et radioactive; la lutte contre la pollution par les herbicides et les insecticides et la mise au point de remèdes aux débordements d'égouts de tous genres.

Cet accord prévoira aussi l'application de règlements efficaces et mutuellement compatibles dans tout le bassin des Grands lacs afin de réduire les risques de pollution que présentent la navigation et les transports terrestres, et notamment l'application de règlements concernant les déversements de déchets des navires. La Commission mixte internationale sera chargée de procéder à une étude intensive de la pollution agricole, forestière et des autres sources terrestres de pollution, et de prendre de nouvelles dispositions pour mieux coordonner la recherche sur la qualité des eaux.

La Commission mixte internationale se verra attribuer des fonctions et des pouvoirs additionnels relativement au contrôle de la qualité des eaux des Grands lacs et à la surveillance de l'exécution des programmes de tous les Gouvernements intéressés. Elle devra présenter des recommandations aux Gouvernements sur l'amélioration de leurs lois et de leurs programmes antipollution. Nous avons convenu d'assurer à la Commission le personnel additionnel et les autres ressources dont elle aura besoin pour remplir son rôle ainsi élargi.

MESURES DE COOPÉRATION

Lors de notre réunion d'hier, nous avons aussi annoncé un certain nombre de mesures de coopération qui seront mises en oeuvre immédiatement, entre autres un nouveau programme mixte pour parer aux imprévus, qu'on pourrait mettre en oeuvre rapidement dans le cas d'un important épanchement de pétrole ou d'autres substances dangereuses. Ce nouveau programme coordonnera les programmes nationaux de chaque pays et celui de l'Ontario de sorte que toute situation urgente suscitera une action conjointe en vertu de procédures et d'arrangements prédéterminés. On a aussi convenu hier de demanderala Commission mixte internationale d'effectuer une étude approfondie des problèmes de pollution dans le lac Huron et le lac Supérieur, comme celle qu'elle a complétée récemment à l'égard des autres Grands lacs.

Cet accord proposé sur la qualité de l'eau des Grands lacs devrait provoquer une amélioration rapide de la situation dans les Grands lacs, notamment dans la région inférieure. Les États-Unis s'engageront fermement à exécuter d'ici 1975 des programmes municipaux et industriels de contrôle, et ces programmes devraient atténuer sensiblement la pollution générale qui existe actuellement à la frontière des deux pays. Ils nécessiteront pour la répression de la pollution des dépenses beaucoup plus considérables aux États-Unis qu'au Canada.

ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

Toutefois, il faudra accélérer les programmes municipaux et industriels du côté canadien, notamment dans la région inférieure des Grands lacs, afin qu'en 1975, les programmes de l'Ontario soient en mesure d'atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés concernant la qualité de l'eau. J'ai discuté la question avec M. Kerr, ministre ontarien de la gestion de l'énergie et des ressources, car la mise en oeuvre de nombreux engagements canadiens, en vertu de l'accord canado-américain, relèverait conjointement du Gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario. Il a été convenu que le partage des responsabilités entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement de l'Ontario et les municipalités intéressées en vue du financement du programme accéléré d'amélioration des installations de traitement des eaux d'égout dans la région inférieure des lacs fera l'objet d'un accord détaillé à négocier entre le Gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. Les négociations commenceront immédiatement car il nous faut conclure cet accord avec l'Ontario avant d'aborder le projet d'accord avec les États-Unis à l'automne prochain.

Selon l'avis de tous ceux qui assistaient à la réunion d'hier, le projet d'accord et les autres mesures annoncées donnent suite d'une façon complète et positive aux recommandations de la Commission mixte interpationale. Ce projet servira de précédent aux deux États pour traiter d'autres problèmes écologiques le long de notre frontière et aussi de modèle pour d'autres pays dans leurs efforts pour combattre la pollution aux frontières internationales.

NOUVEAU PRIX VINCENT MASSEY

Un nouveau prix vient d'être institué par le Conseil des Arts du Canada et la Fondation Massey pour signaler les contributions particulièrement intéressantes à l'aménagement urbain au Canada.

Le prix Vincent Massey, dont la création est annoncée par les deux organismes précités, couronnera des oeuvres récentes qui contribuent de façon notable à améliorer la qualité et l'agrément de la vie urbaine. Les projets, qu'ils soient d'envergure ou plus modestes seront pris en considération. Les corps publics, les associations de citoyens, les institutions et associations diverses sont invités à présenter des propositions d'ici le 30 juin, date limite d'inscription au concours. Les aménagements les plus intéressants seront examinés par un jury qui se déplacera à cette fin à travers le pays. L'ampleur des aménagements n'entrera pas en ligne de compte, le jury devant s'attacher plutôt à leur influence sur la qualité du milieu urbain.

Pour l'attribution inaugurale, le jury remontera jusqu'à dix ans dans le passé et pourra attribuer un maximum de quinze prix, afin de tenir compte de la forte expansion urbaine qui a marqué cette période au Canada. Les aménagements inscrits au premier concours devront avoir été essentiellement complétés et mis en service avant le 31 décembre 1970. Par la suite, les prix seront probablement attribués tous les trois ans.

Les aménagements qui remporteront les honneurs du concours seront identifiés par une plaque ou par un autre symbole érigé sur les lieux. Un certificat sera remis aux responsables de ces oeuvres.

NOUVELLES SCOLAIRES

ÉCHANGE DE PROFESSEURS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Quelque 50 professeurs canadiens vont s'inscrire cet été à des cours de perfectionnement professionnel d'un mois à Lyon et à La Rochelle, en France, dans le cadre d'un programme d'échange culturel. Chaque professeur recevra une bourse de 600 francs (environ \$110) et des cours gratuits. Des professeurs peuvent également passer un été en France en suivant un des cours offerts par les Centres d'études françaises associés, dont l'Institut de formation pédagogique accorde une maîtrise d'enseignement du français, langue seconde. Le coût des cours et du logement est raisonnable (pour la Côte d'Azur).

TITRES EXIGÉS EN ONTARIO POUR L'OBTENTION DE DIPLÔMES SUPÉRIEURS

Un diplôme universitaire en lettres ou en sciences sera exigé à partir de 1973 pour les étudiants qui voudront être admis dans les établissements de formation des enseignants de l'Ontario.

Actuellement les candidats à l'enseignement au niveau primaire doivent obtenir 60 p. 100 en 13e année pour pouvoir être admis au cours d'un an offert par l'Ontario. En septembre, ils devront avoir fait un an d'université et à partir de l'automne 1972 deux ans pour pouvoir être admis dans les établissements de formation des enseignants du niveau primaire.

AUX AGUETS

Pour permettre de reconnaître les élèves d'écoles primaires qui auraient besoin de cours de rattrapage, la Commission scolaire de Saanich, dans l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, a mis à l'essai un plan "d'observateurs sur place". Des mères de famille et des étudiants en éducation seront engagés pour observer durant un certain temps, dans les classes, la conduite des élèves qui pourrait déranger les autres et qui indiquerait qu'un enfant a besoin d'être aidé. La Commission surveillera ces "observateurs" afin de vérifier la bonne marche du plan.

LA SCIENCE DE LA TERRE

Cette année l'université Mount Allison du Nouveau-Brunswick offre un cours d'été qui intéressera tout particulièrement les professeurs de science du niveau secondaire: la science de la terre "mettre l'accent sur le lien qui existe entre l'astronomie, la météorologie, la géologie, l'océanographie, la géographie physique et les concepts de base de la chimie, de la physique, de la biologie et des mathématiques".

L'ÉCOLE LIBRE

La municipalité de North York espère avoir sa première "école libre" en fonctionnement en septembre prochain. Elle aura suffisamment de place pour loger 160 élèves de 11e, 12e, et 13e années. S'il y a plus de demandes d'admission, il y aura tirage au sort des élus.

L'OUEST S'ORIENTALISE

Les étudiants des écoles secondaires de Vancouver peuvent maintenant choisir le chinois comme cours facultatif. Ce cours a été établi à titre d'expérience en réponse aux demandes faites par les 40,000 membres de la communauté chinoise de la ville.

INTERCEPTIONS D'IMPORTATIONS AGRICOLES

De nombreux Canadiens revenant d'outre-mer et un nombre croissant de touristes laissent derrière eux au moment des inspections douanières effectuées à leur arrivée au Canada des plantes et des viandes ainsi que d'autres produits d'origine agricole (boutures, bulbes, fruits etc), à la suite des restrictions sévères appliquées sur ces différents produits.

Ces mesures sont destinées à protéger cette industrie importante qu'est l'agriculture canadienne des risques de maladies ou de parasites des plantes et des animaux qui pourraient être introduits dans le pays par les produits importés. Une plante qui porte de la terre autour de ses racines pourrait être vecteur de l'une des nombreuses espèces destructrices de nématodes, de même un petit morceau de saucisse peut contenir l'organisme qui cause la fièvre aphteuse. A l'exception d'une épidémie survenue en 1952, et d'ailleurs rapidement réprimée, le Canada est resté exempt de cette maladie désastreuse.

L'accroissement du trafic aérien, en une année seulement, se reflète partiellement dans le dernier rapport du Laboratoire d'identification des parasites du ministère de l'Agriculture du Canada qui révèle que durant l'année 1969-1970 le nombre de parasites destructifs interceptés aux points d'entrée sur le territoire et identifiés a atteint un chiffre légèrement supérieur à 1,000. D'après ce rapport, un tiers des parasites interceptés provenaient des bagages de passagers aériens.

En comparaison, même durant l'année de l'Expo 67, alors que les voyages par avions furent nombreux, la proportion n'avait été que d'un sixième, et en 1968-1969, elle avait été d'un vingtième.

Mis en face des perspectives de l'accroissement de la fréquence des vols à l'arrivée et de la taille des avions, les spécialistes des quatre organisations fédérales chargées de l'inspection aux points d'entrée, c'est-à-dire l'Agriculture, les Douanes, la Santé nationale et l'immigration, ont examiné les moyens d'accélérer les opérations relatives aux passagers dans les aéroports internationaux du Canada.

Comme conclusion de leur travail, le système de l'inspection primaire est entré en service l'an dernier aux aéroports de Montréal, Toronto et Vancouver. Un système similaire est en voie d'installation à Halifax, Gander et Winnipeg. Les agents des douanes exerçant leurs fonctions à ces aéroports reçoivent

ACHÈVEMENT D'UNE LIGNE SUR LA NELSON

La construction d'une des plus longues lignes de transport d'électricité du monde a récemment été achevée. Il s'agit d'une ligne devant amener dans le sud du Manitoba l'électricité des centrales hydroélectriques de la rivière Nelson. Cette ligne, dont la construction a été gérée par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, transportera sur une distance d'environ 900 kilomètres, 900,000 volts en courant continu (la plus haute tension employée dans le monde).

Deux fils relieront le poste de conversion du Nord (Radisson) à celui du Sud (Dorsey). Cette grandiose réalisation, qui est financée par le Gouvernement fédéral canadien, coûtera 180 millions de dollars. Aux termes d'un accord conclu en 1966, la Commission électrique manitobaine exploitera la ligne et remboursera le Gouvernement fédéral au cours des 50 prochaines années. L'EACL a géré le projet, tandis que la firme Teshmont Consultants Limited s'est occupée des études mécaniques et de la surveillance des travaux de construction.

Il a fallu trois ans pour construire cette ligne qui traverse des régions marécageuses d'accès très difficile. Dans certains cas, les travaux n'ont pu être effectués qu'en hiver lorsque le sol était gelé. D'imposantes quantités de matériaux ont du être acheminées tout le long de la ligne. Plus de 4,100 pylônes d'acier pesant plus de 3 tonnes chacun ont dû être transportés sur place. Il a fallu installer 7,200 kilomètres de fils conducteurs mesurant environ 4 cm de diamètre et une grande partie de cette installation s'est faite à des températures glaciales.



Un sapin majestueux semble se mesurer à l'un des pylônes de 52 mètres de la ligne de transport de l'électricité de la Nelson, dans le Nord du Manitoba. La construction de la ligne est maintenant achevée. L'installation comprend 4,114 pylônes répartis sur 900 kilomètres dans des régions extrêmement difficiles d'accès.

PROGRAMME D'ÉCHANGE DE JEUNES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Canada participera, au cours du mois d'août, à un programme d'échange de jeunes mis sur pied par l'Agence de Coopération culturelle et technique.

L'Agence, qui a été créée à Niamey en mars 1970, regroupe 22 pays entièrement ou partiellement de langue française. Cet organisme international a pour mandat de réaliser des programmes multilatéraux de coopération technique, à la fois originaux et complémentaires à ce qui se fait déjà entre ces pays d'expression française, et d'aider les États membres à assurer la promotion et la diffusion de leurs cultures respectives.

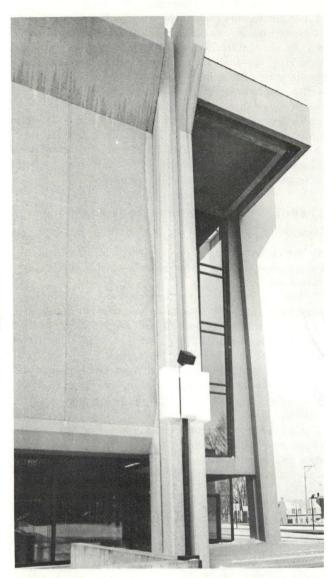
Ce programme d'échange, qui est orienté vers une meilleure connaissance des réalités du monde francophone, s'inscrit donc dans ce double objectif. Il concernera plus de 180 jeunes originaires de tous les pays membres. Ainsi, du 1er au 28 août, 90 jeunes Européens et Canadiens se rendront en Afrique pendant un mois. En échange 94 jeunes Africains, Malgaches, Mauriciens, Haïtiens et Vietnamiens feront en Europe ou au Canada un séjour de même durée et dans des conditions analogues.

La participation canadienne à ces échanges sera de trente candidats qui seront principalement répartis entre le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire bien que la présence canadienne se déploiera aussi en Haute-Volta, au Togo, au Dahomey, au Niger, au Cameroun et au Gabon. Trente-deux participants étrangers, africains pour la plupart, viendront séjourner au Canada.

Le choix des candidats canadiens sera fait par les Gouvernements provinciaux associés à l'action de l'Agence. Ainsi, le Québec a désigné 20 candidats, l'Ontario cinq, le Nouveau-Brunswick trois et le Manitoba deux, Chacun de ces Gouvernements assumera la responsabilité d'élaborer, de concert avec le Gouvernement fédéral, le programme de séjour des candidats étrangers sur son territoire.

Les activités prévues au programme, dont les grandes lignes ont été suggérées par l'Agence à tous les pays participants, comprendront des rencontres de jeunes de divers milieux, des séminaires sur nos institutions sociales, économiques et culturelles, des visites d'entreprises industrielles, de centres sociaux, de sites historiques ainsi que de nombreuses activités culturelles.

LE GRAND THÉÂTRE, FOYER DES ARTS À QUEBEC



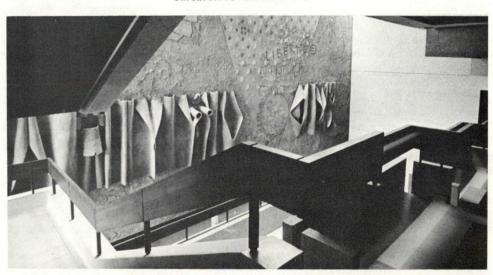
Une des entrées du Grand Théâtre du Québec.

Le Grand Théâtre de Québec a été brillamment inauguré à la mi-janvier par une série de concerts et de spectacles réunissant les principaux organismes artistiques de la capitale, auxquels se sont joints' des artistes québécois et européens.

Mis en chantier en 1967, le Grand Théâtre fait l'angle de la rue Claire-Fontaine et du boulevard Saint-Cyrille, à l'ouest de la vieille ville, à proximité d'un vaste secteur que l'État réaménage pour y installer la cité parlementaire. Construit au coût de quelque dix millions de dollars c'est l'une des plus remarquables réalisations de l'architecture contemporaine des théâtres. Il contient une salle de 1,800 places, la salle Louis-Fréchette, destinée au théâtre dramatique et lyrique, au ballet, aux concerts d'orchestre et au cinéma; une seconde salle portant le nom Octave-Crémazie, est polyvalente et offre 600 places pour le théâtre dramatique, les petites formations, les récitals, les colloques et le cinéma. On y trouve également les locaux du Conservatoire du Québec avec ses studios de répétitions, sa bibliothèque, sa discothèque, une salle d'exposition, un restaurant, les bureaux de l'administration et tous les services inhérents à la fonction d'un théâtre.

Extérieurement, l'ensemble se présente sous forme d'un carré de béton dont les quatre faces s'appuient sur de vastes baies; elles sont divisées verticalement et à intervalles réguliers par de hauts trumeaux. Le public y pénètre par les côtés découpés en angle. A l'intérieur comme à l'extérieur, ce qui frappe, c'est l'absence de lignes courbes; tout y est à angle droit. Les foyers, distribués sur quatre paliers, entourent la grande salle sur trois côtés; ils sont eux-mêmes entourés d'un mur de béton sculpté en relief, de l'artiste Jordi Bonet, et qui couvre une superficie de 12,000 pieds carrés.

Propriété du ministère des Affaires culturelles, le Grand Théâtre a été conçu en fonction "des réalités artistiques, sociologiques, éducatives et culturelles du milieu".



Vue partielle de la grande fresque sculptée de Jordi Bonet, pièce maîtresse du décor intérieur du Grand Théâtre de Québec.

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DU NOUVEL AÉROPORT DE MONTRÉAL

Quel peut être l'impact d'une grande entreprise technique sur l'écologie locale, c'est-à-dire sur l'air, le sol et les eaux, la flore, la faune et les gens? Pour essayer de répondre à cette question une étude inédite vient d'être lancée par un groupe de scientifiques de cinq universités du Québec; ils ont entrepris d'étudier l'écologie de l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal qui sera construit à Ste-Scholastique, à 33 milles au nord-ouest du centre ville. La superficie expropriée sera égale aux trois quarts de la surface de l'île de Montréal et la première tranche des travaux sera terminée vers la fin de 1974.

Les objectifs principaux de cette étude multidisciplinaire visent à aider les planificateurs et les constructeurs à limiter les conséquences que cette entreprise de grande envergure peut avoir sur l'environnement actuel de la région de Ste-Scholastique, à former et à perfectionner des experts canadiens dans ce vaste domaine de l'écologie, et à mettre au point une méthode applicable aux études de ce type. C'est la première fois qu'une étude aussi vaste est entreprise au Canada.

Le projet est administré dans sa première phase par l'Université de Montréal, en vertu d'un contrat conjoint du Conseil national de recherches du Canada et de l'organisme créé à cette fin par le ministère des Transports, le Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal (BANAIM). Le CNRC et le ministère des Transports ont déjà consacré \$100,000 chacun à la poursuite de cette étude dont les premières étapes s'étendront sur 18 mois.

Le nouveau Centre de recherches écologiques de Montréal (CREM) vient d'être créé sous les auspices de l'Université du Québec, de l'Université de Montréal et de la ville de Montréal. Le directeur scientifique en est le professeur Pierre Dansereau et le groupe qu'il dirige dans cette étude écologique de l'aéroport international de Montréal (EZAIM) a son siège au CREM.

LE PÉRIL AVIAIRE

Il n'y a aucun doute que la construction de cet aéroport aura des conséquences considérables sur l'air, les sols et les eaux, la flore, la faune et les gens de la région. Les chercheurs s'efforcent de déterminer quel était l'équilibre écologique à l'origine, ce qu'il est actuellement et ce qu'il sera devenu lorsque l'aéroport sera construit. Ils devront tenir compte, entre autres, du péril aviaire que le Comité associé du CNRC contre ce danger contribuera à évaluer par des études spéciales.

Le professeur Dansereau a souligné que l'étude entreprise constitue une expérience majeure de l'application des sciences à la solution de problèmes sociaux importants. L'intérêt et l'enthousiasme manifestés par les chercheurs reflètent le souci croissant des scientifiques de se préoccuper davantage de l'aspect social de la recherche.

Le professeur Dansereau nous a déclaré: "Il me fait plaisir de voir que le Conseil national de recherches et le ministère des Transports ont décidé de s'associer à des recherches qui dépassent les aspects purement scientifiques."

Le professeur a ajouté que les résultats de l'étude constitueront un guide important pour les planificateurs d'autres grands aéroports qui seront probablement construits au Canada dans les 25 prochaines années, et pour ceux d'autres grandes réalisations techniques comme les centrales hydrofelectriques.

INTERCEPTIONS D'IMPORTATIONS AGRICOLES

(Suite de la page 3)

une formation spéciale destinée à accroître l'efficacité des inspections faites pour le compte des autres ministères.

Pour de nombreux passagers descendant d'avion, ce système intégré consiste en une inspection unique qui supprime les retards dus aux examens successifs faits par les fonctionnaires de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Santé. Mais, selon le cas, les agents des douanes peuvent diriger certains passagers vers une inspection secondaire plus détaillée et au cours de laquelle tous leurs bagages peuvent être fouillés.

Une sécurité supplémentaire est assurée par la présence d'agents mobiles, qui peuvent choisir certains passagers pour leur faire subir une inspection secondaire après qu'ils auront récupéré leurs bagages.

Comme nous le prouvent les statistiques, l'accroissement de la rapidité de ces formalités n'a pas été réalisé aux dépens du soin apporté aux inspections. L'an dernier, les passagers en provenance d'outre-mer et arrivant à Montréal, Toronto et Vancouver se sont vu confisquer plus de 17,000 livres de viandes ou de produits d'origine animale interdits et pouvant être dangereux, en même temps que l'on saisissait la paille ou les herbes sèches servant à l'emballage. La très longue liste comprend des produits comme des saucisses, du bacon, des viandes en conserve, des peaux, des cornes et des fourrures. D'autres passagers durent abandonner quelque 18,000 plants et 8,100 livres de produits d'origine végétale. Ces divers articles comprenaient des pommes de terre, des gerbes de blé, des plants de pommiers, poiriers et pruniers, des bruyères, de la vigne, des géraniums, des plants d'oignons, des conifères, des pousses de bambou, des escargots, des champignons, des insectes vivants, des noix d'acajou, des colliers de graines, des décorations polynésiennes faites de produits végétaux, et même quelques tout petits palmiers dans un emballage.

INDEX MENSUEL

(Vol. 26 - Juin 1971)

Accords internationaux

Accord canado-américain sur la pollution des Grands lacs, No 26, p. 1 Accord sur la sécurité sociale, No 22, p. 4

Affaires extérieures

Réunion de consultation avec les universités, No 23, p. 3

Agriculture

Interceptions d'importations agricoles, No 26, p. 3 Pour détruire les insectes nuisibles, No 25, p. 3

Un institut unique au monde: l'Institut can. des céréales, No 22, p. 5

Aide extérieure

Aide aux réfugiés du Pakistan oriental, No 24, p. 5

Allemagne (voir Accords int.)

Arctique (voir Défense nat.)
Expédition au Pôle Nord, No 23, p. 3

Arts et Musées

Exposition de vestiges d'une colonie juive de Chine, No 23, p. 4

Festival du Canada à New York, No 22, p. 7 Le Bluenose revient à la surface, No 22, p. 6 Le Centre des Arts accuse un bénéfice, No 25, p. 5

Le Grand Théâtre de Québec, No 26, p. 5 Les orgues Casavant font vibrer toute l'Amérique, No 24, p. 4

Mary Pickford à l'écran de Stratford, No 25, p. 3

Succès d'un ouvrage canadien, No 22, p. 5 Violoniste lauréate à New York, No 23, p. 6

Aviation (voir Défense nat. et Sciences)

Chine (voir Arts et Musées)

Colombie-Britannique (voir Visites et Voyages)

Commerce (voir aussi Arts, Statistiques et Visites)
Groupe de travail canado-soviétique,
No 24, p. 5

Importante vente de blé à la Russie,

No 25, p. 3 Transaction importante avec l'Iran, No 23, p. 6 Vente de locomotives à la Yougoslavie, No 24, p. 3

Communications

La radiodiffusion dans les régions éloignées, No 22, p. 6 Nouveau réseau de -, No 25, p. 5

Comsommation

Les consommateurs élèvent la voix, No 22, p. 8

Coût de la vie (voir Habitation et Logement et Santé et Bien-être)

Danemark (voir Accords int.)

Défense nationale (voir aussi OTAN)

Fêtes aéronautiques canadiennes, No 22, p. 2

Les Nordistes dans les Forces armées,

No 25, p. 4

Prise en charge des postes de radar (NORAD),

No 25, p. 5

EACL

Achèvement d'une ligne sur la Nelson, No 26, p. 4

Éducation et Enseignement (voir aussi Affaires ext.) Nouvelles scolaires, No 26, p. 3 Programme d'échange de jeunes, No 26, p. 4

États-Unis (voir Accords int.)

France (voir Pêches)

Habitation et Logement

Nouveau Prix Vincent Massey, No 26, p. 2 Pour faciliter l'accès à la propriété, No 24, p. 5

Histoire (voir Arts et Arctique)

Houston, James (voir Arts et Musées)

Immigration (voir Agriculture)

Iran (voir Commerce)

Lieux et monuments historiques
A la recherche de nouveaux trésors,
No 23, p. 7
Restauration d'un navire historique,
No 24, p. 3

Main-d'oeuvre (voir Statistiques)

Manitoba (voir EACL)

Marconi, La Société, (voir Commerce)

Nelson, La (voir EACL)

NORAD (voir Défense nationale)

(B.H.C. 30 juin 1971)

Nord canadien (voir Arctique)

Norvège (voir Pêches)

OMS

Délégation canadienne à l'Association mondiale de la Santé, No 22, p. 7

OTAN

Compétition aérienne de 1'-, No 23, p. 6 Groupe des plans nucléaires de 1'-, No 25, p. 6

Pakistan (voir Aide extérieure)

Pêches

Négociations Canada-Norvège sur les -, No 22, p. 7 Projet d'accord sur les -, No 23, p. 3

Pollution (voir aussi Accords int.)
Étude écologique du nouvel aéroport de
Montréal, No 26, p. 6
Règlement contre la pollution des eaux,
No 24, p. 6

Population active (voir Statistiques)

Postes

La feuille d'érable aux quatre saisons-été, No 24, p. 4

Prix et Trophées (voir Habitation et Logement)

Québec (voir Arts et Musées)

Santé et Bien-être (voir aussi Accords, OMS et Subventions)

Des médicaments de meilleure qualité à meilleur prix, No 24, p. 1

Les services de garde de jour des enfants, No 25, p. 6

Propositions pour la sécurité du revenu social, No 22, p. 1

Sciences (voir aussi Commerce)

Nouveaux matériaux de construction à base de polluants, No 22, p. 3

Une bonne solution au bon moment: L'ADAC, No 25, p. 1

Sharp, M. M. (voir Accords int.)

Statistiques

Demandes de prestations, No 25, p. 6 La population active, No 23, p. 7 Vente de véhicules automobiles, No 23, p. 6

Subventions

à l'Association médicale mondiale,
 No 23, p. 3

Travail (voir Statistiques)

Trudeau, M. P.-E. (voir Visites et Voyages)

URSS (voir Visites et Voyages)

Visites et Voyages

La visite de M. Trudeau en Union soviétique, No 23, p. 1

Tournée royale en Colombie-Britannique, No 24, p. 3

Visiteurs de la Tchécoslovaquie, No 25, p. 5

Yougoslavie (voir Commerce)